

N° 14. Comment scolariser les enfants handicapés ou atteints d'une maladie grave ?

Le débat s'engage par le témoignage de plusieurs enseignants ayant accueilli des enfants handicapés dans leur classe. Trois aspects apparaissent : les objectifs, les moyens, les limites de l'intégration.

- Les objectifs de l'intégration :
Au départ de l'intégration, les objectifs doivent être bien déterminés par l'équipe éducative dans l'établissement d'accueil. L'intégration concerne l'équipe enseignante. Ces objectifs sont souvent des objectifs de socialisation à l'école maternelle, mais se pose le problème de l'adéquation avec les objectifs d'apprentissages fondamentaux à l'école élémentaire.
- Les moyens de l'intégration :
Les enseignants pointent la difficulté de travailler parfois avec certaines équipes de soins et souhaitent disposer de plus de temps pour participer aux équipes éducatives. Ils souhaitent de plus une formation spécifique portant sur les différents handicaps de l'enfant et des conseils pratiques pour ajuster et adapter leur fonctionnement. L'assistance s'inquiète de la réduction du nombre d'AVSI dans le département, personnel indispensable pour un bon accompagnement de l'enfant dans sa classe.
- Les limites de l'intégration :
Les enfants porteurs de handicap peuvent-ils tous être intégrés ? Peuvent-ils tous être élèves ? Tous les enseignants sont-ils tenus d'accueillir un enfant handicapé ? L'intervention systématique des AVSI n'est-elle pas parfois un frein à l'autonomie de l'enfant ? Quand les intégrations s'arrêtent-elles et qui le demande? (le plus souvent, au moment des orientations en établissements spécialisés, lors des CDES)

N° 15. Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Le contexte local n'est pas sujet à des problèmes graves et répétés de violences et d'incivilité. Les enseignants relatent principalement des actes répréhensibles portant sur des incivilités ou le non-respect des règles (peu d'interventions ont évoqué le thème de la violence à proprement parler).

Les réponses apportées sont différentes :

- L'enseignant sanctionne de suite l'enfant.
- Un conseil d'élèves délégués par leurs pairs gère la situation en référence au règlement intérieur.
- L'enseignant rencontre les parents et décide avec eux d'une sanction appropriée.
- Un conseil d'adultes formé d'enseignants, de parents et d'élus décide de la réparation des dégâts.

La sanction peut parfois être une réponse violente à une action violente. Elle doit être réfléchie, équitable, graduée selon l'acte et doit rester interne à l'école (pas de double peine).

Les enseignants ne souhaitent pas gérer des difficultés rencontrées hors de l'école. (Toutefois, un enseignant évoque la possibilité de débattre en classe des événements ou actes répréhensibles qui ont eu lieu hors de l'école).

Des enseignants déplorent de pas avoir l'adhésion totale de certains parents pour trouver la solution appropriée. Ils constatent que pour certaines familles, les règles de vie diffèrent de celles de l'école et l'enfant peine à se conformer aux règles de vie scolaire. A ce sujet, certains enseignants remarquent être limités dans leur rôle pour « éduquer » les parents, d'autres ne souhaitent absolument pas être « éducateurs de parents ».

N° 16. Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Les enseignants constatent de façon quasi unanime une diminution progressive de l'implication voire de la présence des parents dans les réunions organisées par l'Ecole. Certains directeurs d'école disent même éprouver des difficultés à réunir suffisamment de candidatures à la représentation de Parents d'élèves.

Des parents expliquent cette démobilisation par le sentiment de ne pas être utile, de ne pas avoir de véritable rôle à tenir au sein de l'Ecole. Au sujet des Conseils d'Ecole, ils évoquent la possibilité d'être informés le plus tôt possible de l'ordre du jour afin de pouvoir organiser des réunions consultatives entre parents, préalablement à la réunion plénière.

L'assistance est favorable à l'idée de motiver tous les parents en leur permettant d'avoir un rôle important à jouer dans l'Ecole par exemple dans le cadre d'animations diverses, de mise en place d'ateliers de découverte, de participation active à la mise en place de projets... l'intérêt étant de solliciter tous les parents et non pas uniquement ceux déjà impliqués dans le fonctionnement de l'Ecole. Toutefois, la difficulté du partenariat réside dans la définition du rôle de chacun, les enseignants insistant sur le fait que la charge pédagogique leur appartient en premier lieu, sinon exclusivement.

Il est noté que des expériences autour de projets menés conjointement (classe découverte, organisation de fêtes...) mobilisent souvent pleinement les familles.

Il est évoqué la difficulté et la lourdeur administrative pour autoriser l'intervention de parents dans l'Ecole (demande d'agrément), ce qui ne facilite pas toujours le partenariat quand cela ne l'entrave pas.

Faire participer activement les élèves à la vie scolaire autour de projets concrets permet une meilleure prise en compte par les élèves des règles de vie en collectivité. C'est le cas de Conseil d'élèves, d'équipes d'élèves qui gèrent de façon autonome la coopérative...

Il est aussi important de débattre ensemble des droits de chacun mais aussi des obligations et des devoirs de tous.

Les enseignants insistent sur la nécessité du travail en équipe afin de ne pas avoir à gérer seuls les difficultés qui apparaissent dans la classe et soulignent l'importance de la stabilité des équipes dans la durée. Les équipes éducatives doivent avoir les moyens de pouvoir échanger pour mettre en commun leurs réflexions et leurs pratiques.

Trois priorités pour l'Ecole (thèmes : 14,15,16)

1- L'Ecole doit se donner les moyens d'accueillir tout enfant malade ou porteur de handicap, en milieu ordinaire dans le cadre d'un contrat d'intégration dont les termes sont clairement définis en partenariat par l'équipe éducative, ou en milieu spécialisé voire médicalisé si le handicap de l'enfant nécessite des aménagements très spécifiques.

2- Faire face à la **violence** et aux incivilités nécessite des **rencontres** entre l'Ecole et les familles afin **d'harmoniser**, en **concertation**, des conduites **cohérentes** dans la prévention et dans la mise en place de sanctions.

3- Un projet éducatif demande un **partenariat** entre les membres de la **Communauté** éducative fondé sur l'échange et les **interactions** et dont le **rôle** et les **compétences** de chacun sont clairement définis, reconnus et respectés par tous.